

# Pays-Bas

## Les soldats de l'eau

Nous remercions Jacques Vroon et Bob Oudshoorn de l'Institut national des côtes et de la mer (RIKZ) des Pays-Bas pour la documentation fournie.  
RIKZ  
Kortenaerkade 1  
BP 20907  
2500 EX Den Haag  
Pays-Bas  
Tél. :  
+31 70 311 43 23  
E-mail:  
j.h.vroon@rikz.rws.  
minvenw.nl

**Sarah Mongruel**  
Courrier de la planète

**S**e protéger de la mer est une histoire ancienne aux Pays-Bas. Voici plus de 1000 ans, les agriculteurs bataves établis dans la région du Zuiderzee, qui était alors un golfe, protégeaient leurs habitations et leurs cultures en s'entourant de petites digues.

Les zones ainsi gagnées sur la mer, les polders, furent à leur tour drainées et entourées de digues.

Progressivement, les agriculteurs ont ainsi converti tout le golfe du Zuiderzee en polders, sans aucun appui extérieur. C'est au XV<sup>e</sup> siècle que virent le jour des conseils de l'eau dépendant directement de l'Etat, les *wateringues*, chargés de surveiller et entretenir les digues. Le pays compte aujourd'hui une cinquantaine de ces conseils, également en charge depuis les années 1970 de la gestion des ressources en eau douce.

**Les limites de la technique.** L'entretien et l'aménagement des digues représentent un travail colossal. Le Zuiderzee regroupe environ un millier de polders, protégés côté océans par 1 000 kilomètres de digues, autant côté rivières, et côté intérieur par des milliers de kilomètres de dunes secondaires. Tous les cinq ans, chaque digue passe un examen de révision très rigoureux. Et pour anticiper l'effet des inondations sur les ouvrages, l'Institut national des côtes et de la mer réalise des simulations par ordinateur, qui permettent de prévoir le comportement des fissures et les schémas d'invasion de l'eau, de repérer les zones atteintes en dernier par les flots.

Cette longue histoire de lutte contre la mer explique que les Néerlandais aient les premiers réagi aux alertes à la montée

du niveau marin. Le premier réflexe est de consolider l'existant, d'élever la hauteur des digues, de les élargir, d'équiper la côte de brise-lames pour contenir les houles trop fortes, qui vont revenir plus fréquemment que jusqu'alors. Mais les changements annoncés obligent à voir plus loin. Les techniciens savent aujourd'hui qu'ils ne pourront pas indéfiniment relever et renforcer les digues

tous les dix ans. Pour un scénario de vingt centimètres de hausse du niveau marin, c'est faisable. Mais si le scénario de quatre-vingt-cinq centimètres de hausse sur un siècle se réalise, il faut voir les choses autrement.

L'approche technique a ses limites. D'abord, parce que c'est toute l'infrastructure routière le long des côtes qu'il faut revoir : si l'eau monte, il faudra rehausser les ponts

pour que les bateaux puissent passer, et relever les routes pour que la circulation automobile soit à l'abri. Ensuite, parce que les incertitudes sur les impacts du changement climatique sont telles qu'il devient nécessaire de réfléchir à des solutions de rechange, de planifier l'utilisation de l'espace dans une logique de précaution.

La défense du littoral cesse ainsi d'être un problème technique pour devenir une question institutionnelle et politique. La sécurité contre les inondations, qui relevait jusqu'alors d'un seul ministère, passe désormais par une étroite coopération entre les différents ministères, les provinces, les municipalités, les conseils de l'eau. L'objectif est de définir quelles zones de la côte néerlandaise seront mises en réserve, converties en dunes ou au contraire restituées à la mer, et quelles zones seront ouvertes aux implantations humaines. Il ne s'agit pas de déplacer des gens, mais d'éviter que les villes côtières s'étendent dans certaines

zones. L'Etat a ainsi défini un schéma directeur, imposant aux villes de définir des zones non constructibles mises en réserve. Le choix des zones ouvertes aux implantations humaines devra s'appuyer sur une analyse de risque, sur l'élaboration d'un système d'assurance et de prise en charge financière en cas de problème. La définition de ces « lignes rouges » de l'occupation des sols donne lieu à d'âpres négociations entre acteurs économiques, responsables politiques, experts, mouvements associatifs, etc.

La méthode a un autre objectif : amener la population à prendre conscience du danger. Car les Néerlandais se sentent à l'abri derrière leurs digues et leurs cordons de dunes. Si la terrible inondation de 1953, due à une tempête comme il n'en arrivait jusqu'à présent que tous les 500 ans, avec des vagues dont la hauteur exceptionnelle a eu facilement raison des ouvrages de défense, reste dans toutes les mémoires, elle reste perçue comme une catastrophe unique due à un concours de circonstances improbables. Et pourtant, si la mer s'élève, la hauteur des houles va inévitablement s'élever, et les tempêtes exceptionnelles devenir plus fréquentes. Tant que ce message ne sera pas passé, il restera difficile d'appliquer les mesures techniques envisagées. Dès qu'il s'agit de définir des espaces réservés le long des rivières pour prévenir les dégâts des crues, dont on s'attend à ce qu'elles deviennent plus importantes dans les décennies à venir, les projets se heurtent à la contestation de la population et à l'hostilité des autorités locales. De la même manière, le projet de rendre des zones de polders à la mer pour préserver les estuaires du sud-ouest du pays, élaboré il y a quelques années, est resté lettre morte. Pourtant, certaines barricades devront tomber. La défense lourde du littoral et des rives a ses limites : il faut redonner plus de place aux rivières et aux interactions mer/rivière. L'idée est de permettre aux cours d'eau de jouer leur rôle naturel d'alimentation du littoral en sédiments, pour que le delta se stabilise face à une mer en progression. Une solution d'autant plus logique que le rechargement artificiel des polders en sable ou en terre est déjà largement prati-

**Le delta des Pays-Bas serait à moitié sous l'eau sans les digues. Techniquement et financièrement, les positions restent tenables à court terme. Au-delà, il faut revoir l'ensemble de la politique d'occupation des sols. Place à la négociation.**